

## ÉNONCÉS DE PRINCIPE

# Enseignement universitaire (2021)

### I – Principe général

#### ARTICLE 1

Les universités qui contribuent à la formation initiale et continue des futures enseignantes et des futurs enseignants doivent offrir des programmes et des cours de qualité qui répondent aux besoins de la société, et ce, tout en tenant compte de la réalité d'un monde en constante évolution.

### II – Rôle de l'Université de Moncton

#### ARTICLE 2

L'Université de Moncton devrait s'assurer, à titre de seul établissement d'enseignement universitaire de langue française au Nouveau-Brunswick, de fournir un enseignement en français de qualité, notamment :

- a) en se dotant d'un organisme de contrôle et de promotion de la qualité de la langue française dans chacun de ses centres universitaires;
- b) en s'efforçant de recruter un corps professoral capable de s'exprimer clairement en français et qui possède une formation en pédagogie;
- c) en s'assurant que les professeures et professeurs qui contribuent à la formation initiale et continue des futures enseignantes et futurs enseignants connaissent les besoins de l'école francophone et acadienne;
- d) en s'efforçant d'employer du matériel didactique et des ouvrages de référence de langue française qui reflètent la réalité du Nouveau-Brunswick.

### III – Médiatisation des cours

#### ARTICLE 3

Les universités qui contribuent à la formation initiale et continue des futures enseignantes et futurs enseignants devraient poursuivre les efforts de médiatisation des cours et des programmes qui se prêtent à l'enseignement à distance dans le but, notamment,

d'accroître l'accessibilité des programmes aux étudiantes et aux étudiants qui souhaitent s'y inscrire.

## **IV – Valorisation de la profession enseignante**

### **ARTICLE 4**

Les Facultés des sciences d'éducation devraient participer aux efforts de valorisation de la profession enseignante et au recrutement du personnel enseignant dans le système scolaire francophone.